

## **La Fesac se voit une nouvelle fois reconnaître la qualité d'unique organisation professionnelle représentative au niveau national et multiprofessionnel du secteur du spectacle vivant et enregistré**

Paris, le 18 décembre 2025,

La Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac) se félicite du renouvellement, par arrêté du 24 novembre 2025, de sa représentativité au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré.

Grâce à une mobilisation constante de la Fesac, les critères de la représentativité ont pu être adaptés par les parlementaires pour tenir compte des évolutions du paysage conventionnel, dues notamment aux regroupements de branches professionnelles, principalement encouragés par les pouvoirs publics.

Cette reconnaissance conforte le rôle majeur de la Fesac en tant que principal interlocuteur du secteur culturel au niveau national et multiprofessionnel. La fédération poursuivra ainsi ses travaux sur les conditions de travail et d'emploi au sein des instances paritaires du ministère du Travail afin de mettre en avant les enjeux spécifiques des entreprises du secteur. Mais également bien au-delà, en particulier au sein du ministère de la Culture, du Comité économique, social et environnemental (Cese), du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), ou encore de la gouvernance de l'ensemble des organismes de protection sociale (Afdas, Audiens, Thalie Santé, Caisse des congés spectacle) ...

Aussi, la Fesac apparaît plus que jamais renforcée dans sa légitimité à négocier les accords interbranches relatifs à la protection sociale des artistes et techniciens intermittents du spectacle, en particulier celui des annexes VIII et X du règlement général annexé à la convention d'assurance chômage. La Fesac continuera par ailleurs d'être consultée dans le cadre des négociations interprofessionnelles, contribuant ainsi à mieux intégrer les enjeux des secteurs culturels dans les discussions nationales.

Ainsi, la Fesac et ses organisations membres resteront très mobilisées et engagées à défendre avec conviction les intérêts de tous les employeurs du secteur du spectacle vivant et enregistré.